

PERSPECTIVE CATHOLIQUE

Lettre d'information N° 320 - 17 juin 2026

Nous croyons
à la
valeur de
chaque vie



Le 27 septembre :
refusons la contraception
gratuite pour tous !



Catholiques, ne laissons pas le terrain politique à nos adversaires !

Sitôt terminée notre campagne d'affichage pour la Fête-Dieu, nous voilà déjà tournés vers la prochaine votation cantonale du 27 septembre, et plus particulièrement vers l'initiative de la gauche genevoise proposant la gratuité de la contraception.

Ne nous leurrions pas : cette initiative sera vraisemblablement largement acceptée. Ce sera une grande victoire pour le féminisme, la cause des femmes, la liberté sexuelle des jeunes filles, et tout le discours qui l'accompagne.

Nous pourrions détourner notre regard vers d'autres horizons, redoubler nos prières et laisser faire le Bon Dieu. Je reviens souvent à Pie XII, qui fut un immense pape. Dans son discours à la Conférence Olivaint du 28 mars 1948, il rappelait la légitimité de l'engagement politique des catholiques : «Autant il est louable de se tenir au-dessus des querelles contingentes qui enveniment les luttes des partis, autant il serait blâmable de laisser le champ libre, pour diriger les affaires de l'État, aux indignes ou aux incapables.»

Alors, la petite équipe de *Perspective catholique* reprend ses armes, modestes mais réelles, et repart au combat. Encore ! Nous participerons à cette campagne par l'affiche, par la plume et par les réseaux sociaux. Quelques courtes vidéos sont en préparation.

Mais commençons par le commencement : nous devons recueillir 50 signatures de parrainage afin de déposer une liste au nom de Perspective catholique et disposer ainsi d'espaces d'affichage dans l'ensemble du canton.

Si vous êtes électeur dans le canton de Genève – seule condition requise – signez le document de «Prise de position».

[Téléchargez le document «Prise de position» ici !](#)

Remplissez les rubriques à la main, signez, et retournez-nous ce document à l'adresse :

Eric Bertinat
Route d'Epeisses 47
1237 Avully

La sécurité d’approvisionnement,

une exigence du bien commun



Eric Bertinat – Lors de la session d’été 2026 du Parlement fédéral, le débat consacré à l’initiative populaire «De l’électricité pour tous en tout temps (Stop au blackout)» a mis en lumière une question fondamentale pour l’avenir du pays : la Suisse sera-t-elle capable de garantir son approvisionnement électrique dans les décennies à venir ?

Derrière les affrontements habituels entre partisans et adversaires du nucléaire, c’est en réalité la perspective d’une pénurie d’électricité qui a dominé les échanges. Car le constat devient de plus en plus difficile à contester : notre consommation d’électricité va fortement augmenter alors même que les moyens de production pilotables appelés à remplacer les centrales existantes demeurent largement insuffisants.

L’initiative «Stop au blackout», portée principalement par les milieux libéraux et économiques, part d’un constat simple : la Suisse ne dispose aujourd’hui d’aucune stratégie crédible lui permettant de garantir durablement un approvisionnement électrique sûr, autonome et respectueux du climat. Électrification des transports, remplacement des chauffages fossiles par des pompes à chaleur, développement des centres de données, intelligence artificielle, croissance démographique et objectifs de neutralité carbone exerceront une pression considérable sur le réseau. Ignorer cette réalité reviendrait à préparer les pénuries de demain.

Au fil des débats, un constat s’est imposé à la quasi-totalité des intervenants : les besoins futurs seront bien supérieurs à ceux envisagés lors de l’adoption de la Stratégie énergétique 2050. Les estimations fédérales évoquent désormais un besoin supplémentaire de 35 à 50 térawattheures d’ici le milieu du siècle, soit davantage que la production actuelle de l’ensemble du parc nucléaire suisse.

Le rapporteur de la commission, le conseiller national saint-gallois Mike Egger, a parfaitement résumé l’enjeu. Selon lui, la véritable question n’est pas de savoir si une nouvelle centrale nucléaire sera construite demain, mais si la Suisse doit continuer à s’interdire elle-même une technologie qui fournit encore aujourd’hui près de 30 % de son électricité. Face à l’ampleur des besoins futurs, maintenir une interdiction de principe revient à se priver volontairement d’une partie des solutions disponibles.

Plusieurs élus ont dénoncé ce qu’ils considèrent comme un refus idéologique de regarder la réalité énergétique en face. Christian Imark (UDC/SO) a ainsi rappelé que les centrales nucléaires de Beznau, Gösgen et Leibstadt assurent entre 40 et 50 % de l’approvisionnement électrique hivernal du pays, jour et nuit, indépendamment des conditions météorologiques. Pour lui, maintenir l’interdiction de construire de nouvelles centrales revient à affaiblir inutilement les marges de manœuvre dont la Suisse aura besoin après 2050. Son avertissement était sans ambiguïté : sans nouvelles capacités pilotables, l’objectif de neutralité carbone risque de devenir irréalisable.

Les défenseurs du contre-projet ont d’ailleurs pris soin de rappeler qu’il ne s’agit nullement d’opposer nucléaire et énergies renouvelables. Simone de Montmollin (PLR/GE) a souligné que les spécialistes auditionnés convergent sur un point essentiel : l’hydraulique, le solaire, les réseaux, le stockage et les capacités pilotables devront être développés simultanément. Dans ces conditions, maintenir une interdiction légale du nucléaire apparaît moins comme une mesure de prudence que comme une contradiction politique.

Les opposants ont naturellement développé une analyse différente. Stefan Müller-Altermatt (Centre/SO) a mis en garde contre le coût et les délais des nouvelles centrales nucléaires, tandis que la gauche et les écologistes ont insisté sur les questions liées à l’importation de l’uranium, à la gestion des déchets et aux risques résiduels.

Cependant, un élément a frappé tout au long du débat : les critiques adressées au nucléaire s’accompagnaient rarement de réponses précises à la question centrale de la sécurité d’approvisionnement. Comment produire les dizaines de térawattheures supplémentaires nécessaires lors des longues périodes hivernales sans vent ni soleil ? Comment garantir l’autonomie énergétique du pays en cas de tensions internationales ou de difficultés d’importation ? Sur ces questions, les réponses sont restées souvent vagues.

Or les enjeux sont considérables. La commission parlementaire a rappelé qu’une pénurie hivernale importante pourrait entraîner des dommages économiques évalués à près d’un milliard de francs par jour. Une telle situation affecterait non

suite de l’article à la page suivante

seulement l'économie, mais aussi les transports, les télécommunications, les services publics et l'ensemble de la vie quotidienne.

Le mérite principal de l'initiative «Stop au blackout» est précisément d'avoir replacé cette question au centre du débat politique. Elle rappelle que la sécurité d'approvisionnement n'est pas un sujet technique parmi d'autres, mais l'une des conditions fondamentales de la prospérité, de l'indépendance et de la stabilité du pays.

Cette préoccupation rejoint d'ailleurs un principe classique de la doctrine sociale de l'Église : les autorités publiques ont le devoir de garantir les conditions matérielles nécessaires au bien commun. Dans une société moderne, l'accès à une électricité abondante, fiable et disponible en permanence n'est plus un simple confort ; il constitue l'un des fondements du fonctionnement de l'économie, des services publics, des communications et de la vie familiale. Une dépendance excessive à des approvisionnements extérieurs ou à des importations incertaines fragilise inévitablement la souveraineté du pays et sa capacité à protéger sa population.

Dans ce contexte, la question décisive n'est pas de savoir quelles technologies correspondent le mieux aux préférences idéologiques de chacun, mais quelles technologies permettront effectivement d'éviter les pénuries et de garantir l'électricité en toutes circonstances.

Le Conseil fédéral et une majorité de la commission ont finalement choisi une voie intermédiaire en soutenant un contre-projet qui se limite à supprimer l'interdiction légale de construire de nouvelles centrales nucléaires. Cette évolution constitue un premier pas important. Elle reconnaît implicitement que l'interdiction adoptée en 2017 ne correspond plus aux réalités énergétiques actuelles.

À l'issue des débats (15 juin), le Parlement a finalement renvoyé la dossier au Conseil fédéral, pour en connaître les coûts. La réponse de l'exécutif débats fournira l'occasion d'un nouveau débat : est-ce que le Parlement est prêt à aller jusqu'au bout de cette logique ou s'il préfère se contenter d'un compromis minimal, ce qui sera sans doute le cas. Une chose est désormais certaine : la menace de pénurie électrique n'est plus une hypothèse théorique. Elle s'est invitée au cœur même des discussions parlementaires.

Reste toutefois une interrogation politique majeure. Alors que de nombreux parlementaires admettent désormais la nécessité de conserver l'option nucléaire, pourquoi refuser l'inscription dans la Constitution du principe même défendu par l'initiative : garantir à la Suisse une électricité disponible en tout temps en laissant ouvertes toutes les technologies compatibles avec les objectifs climatiques ?

Au fond, le débat ne porte pas seulement sur le nucléaire. Il touche à une question plus fondamentale encore : celle de la capacité de la Suisse à conserver la maîtrise de son destin énergétique. Garantir à la population une électricité disponible en tout temps relève aujourd'hui du bien commun au même titre que la sécurité, les infrastructures ou l'approvisionnement alimentaire. Dans cette perspective, le nucléaire n'apparaît pas comme une fin en soi, mais comme l'une des options que le pays ne peut raisonnablement se permettre d'écarter par principe s'il veut préserver sa prospérité, son indépendance et sa stabilité à long terme. –

Sur notre site, vous trouverez une rubrique intitulée

Lectures utiles

Voici les deux derniers textes mis en ligne...

www.perspectivecatholique.ch

L'archevêque Viganò publie une lettre à Léon XIV : «Je déclare que je ne suis pas schismatique !»

Il y a quelques semaines, j'ai rendu publics les événements entourant ma demande de rencontre avec Leo – plus précisément, son acceptation initiale, sa rétractation soudaine, puis son annulation définitive. Alors qu'un archevêque catholique était jugé indigne d'être reçu en audience, un partisan de l'avortement et figure hétérodoxe – sous couvert d'« archevêque » anglican – bénéficiait non seulement des honneurs du protocole vaticanaux, mais était même autorisé à communier avec Léon XIV et d'autres prélats, allant jusqu'à donner une «bénédiction» dans le sanctuaire du Prince des Apôtres. Ceci ne fait que confirmer le double discours appliqué par les partisans de l'« Église synodale ». Je ne crois pas nécessaire de m'y attarder davantage ... Après de longs mois de silence, le moment est venu de révéler le contenu de ma lettre à Leo du 25 janvier dernier, établissant ainsi une trace écrite de cette affaire.

Source : [LifeSiteNews](#) – 15 juin 2026

EXCLUSIF : Mgr Schneider expose la « question centrale » du débat sur la consécration épiscopale de la FSSPX

ROME, 4 juin 2026 – Alors que la Fraternité Saint-Pie X s'appête à procéder aux consécrations épiscopales le 1er juillet, l'évêque Athanasius Schneider a publié une nouvelle déclaration affirmant que la controverse dépasse les questions de discipline ecclésiastique et reflète des différends doctrinaux et liturgiques qui persistent au sein de l'Église catholique depuis le concile Vatican II.

Source : [Le blog de Diane Montagna](#) – 4 juin 2026

Réservez cette date !

Avully 2026
Séminaire
Perspective catholique

Neutralité, souveraineté et bien commun :
la doctrine catholique face aux blocs internationaux

samedi 29 août 2026 à 10h

au restaurant Avolla, à Avully (Ge)

Avenue de Gennecy 54, Parking à disposition – Ligne TPG 40 et 7)

Pour s'inscrire : info@perspectivecatholique.ch

Au delà de la polémique: La Fraternité Saint Pie X et le salut des âmes

Emma Rion - A la suite de l'entretien accordé par Monsieur l'abbé de Lacoste, la rédaction du Nouvelliste s'est retrouvée au cœur d'une tempête médiatique, sommée par ses lecteurs de justifier une démarche éditoriale qualifiée de « pitoyable » pour avoir relayé des propos jugés « homophobes ». Ce tumulte, où s'est empressée de s'engouffrer une partie du clergé progressiste illustre un dialogue de sourds total. En s'indignant de voir réaffirmée la doctrine catholique sur le mariage ou les mœurs, le monde moderne trahit surtout une ignorance théologique. Loin d'une quelconque « haine » ou d'une rigidité, ce que met en valeur l'Abbé de Lacoste, c'est un principe bimillénaire fondamental et universel : l'Église désire le salut de chaque âme qui n'est jamais réduite à son propre péché, tout en s'opposant avec sévérité à l'acte désordonné qui la tue.

Une situation de repli

Dans les colonnes du Nouvelliste, l'Église diocésaine n'a pas tardé à prendre ses distances avec les propos de l'abbé de Lacoste. Ils dénoncent une attitude de repli face à Rome. Revenons sur les faits. En août et novembre 2025, le Supérieur général de la Fraternité adressait à Rome des lettres. Ces dernières sont restées sans réponse. Aucune audience n'a été accordée jusqu'au 12 février dernier. Rome a mis en place une technique d'ignorance, sa manière de se replier. La Fraternité a voulu communiquer. La communication n'a été ouverte qu'après l'annonce du 2 février.

Schizophrénie décelée

Dans le deuxième volet de son enquête, le Nouvelliste résume le constat de Simone Prévite, prieur de l'abbaye de Saint Maurice en qualifiant Écône de schizophrène. Il pointe du doigt une certaine incohérence à ses yeux. Comment la Fraternité Saint Pie X peut reconnaître l'autorité et la légitimité du pape tout en constatant ouvertement, et refusant certaines enseignements et décisions de ce même pape et du Concile Vatican II ? Ce procès repose sur l'oubli volontaire d'une distinction théologique capitale, celle qui sépare le péché du pécheur. De la même manière que l'abbé de Lacoste ne condamne pas les personnes des divorcés et homosexuels, mais contre la nature intrinsèque de l'acte désordonné qui détruit leur âme, la Tradition distingue le Pape, Vicaire de Jésus-Christ sur Terre, des actes non infaillibles de celui qui occupe la place de Pape.

Une foi à la carte

Aussi, le clergé officiel accuse Écône de pratiquer un « resto self-service » de la foi. Pourtant c'est exactement l'inverse qui se produit. Le véritable subjectivisme se trouve dans l'Église moderne. En abandonnant la vraie doctrine au profit des modes actuelles, le clergé choisit ce qui plaît au siècle



en rejetant l'éternel, la vérité. C'est ce creux doctrinal que l'on tente de masquer derrière la célèbre formule à l'emporte pièce du Pape François « Qui suis-je pour juger ? » Une divergence fondamentale se situe donc sur la vision du service des hommes : pour les modernes c'est flatter le monde dans ses erreurs ; pour la Fraternité, c'est servir l'homme en lui tendant la vérité nécessaire au salut de son âme.

Pharisiens ou publicains ?

Cette différence se cristallise lorsqu'ils dépeignent Écône sous les traits du pharisaïsme. Pourtant les reproches que le Christ adressait aux Pharisiens dans l'Évangile selon Saint Matthieu résonnent avec une étrange actualité pour l'Église contemporaine (XV, 3-9) : « Pourquoi transgressez-vous le commandement de Dieu, pour votre tradition » disait-il avant d'ajouter : « Hypocrites, Isaïe a bien prophétisé de vous en disant : ce peuple m'honore des lèvres ; mais son cœur est loin de moi. Et il est vain le culte qu'ils me rendent, enseignant des doctrines et des ordonnances humaines » En mettant en avant les concupiscences terrestres avant les commandements divins, ce ne sont pas les Traditionalistes mais bien les modernistes qui semblent répéter l'attitude des docteurs de la loi.

En définitive, la tempête déclenchée par l'entretien de l'abbé de Lacoste ne fait que mettre en lumière un manque de cohérence dans les réponses et réactions adressées. Là où l'Église moderne s'essouffle à vouloir adapter l'Évangile aux exigences du siècle, la Fraternité rappelle une vérité immuable : on ne sauve pas les âmes en tolérant leurs illusions mais en leur transmettant la vérité. La Fraternité dans cette tempête maintient le cap de la fidélité, seule véritable boussole qui nous mène au Christ Roi. —

Après le rejet de l'initiative

«Non à une Suisse de dix millions d'habitants» : ce que révèle le vote des Suisses

Eric Bertinat – Le verdict des urnes est tombé : l'initiative «Non à une Suisse de dix millions d'habitants» a été rejetée. Au-delà du résultat lui-même, ce scrutin apporte plusieurs enseignements sur l'état d'esprit de la population suisse face aux questions démographiques, migratoires et identitaires.

Les analyses des sondages réalisés avant le vote laissaient déjà apparaître une opposition particulièrement marquée parmi les jeunes, les femmes et les habitants des centres urbains. Cette tendance n'a rien de surprenant. Depuis les années 1960, pratiquement toutes les initiatives fédérales visant à limiter l'immigration ou à réduire la croissance démographique ont affronté un front politique, médiatique, économique et culturel extrêmement large. Partis de gauche comme de droite, milieux patronaux et syndicaux, médias, associations et organisations diverses ont, une fois encore, parlé d'une seule voix contre le texte.

Cette convergence influence fortement l'opinion publique, notamment parmi les catégories de population les plus sensibles aux valeurs libérales, à la mobilité et aux grands élans internationaux. Elle contribue également à façonner une représentation positive de la croissance démographique, souvent perçue comme le signe d'une économie dynamique et d'une société ouverte sur le monde.

À cela s'ajoute une évolution profonde de la composition de la population suisse. Une part croissante des électeurs est aujourd'hui issue de l'immigration récente ou possède des liens familiaux étroits avec celle-ci. Cette réalité démographique modifie naturellement le regard porté sur les questions migratoires et contribue à expliquer pourquoi les inquiétudes relatives à une Suisse de dix millions d'habitants et plus ne sont pas partagées de manière uniforme.

Le vote des Suisses de l'étranger constitue également un enseignement important. Pour beaucoup d'entre eux, les débats sur la libre circulation des personnes ne relèvent pas de considérations abstraites. Ils concernent directement leur vie quotidienne, leurs déplacements, leur activité professionnelle ou leurs projets familiaux. Dans ce contexte, les incertitudes évoquées durant la campagne ont probablement pesé davantage que les promesses de solutions ultérieures. Leur vote semble

avoir davantage exprimé une volonté de préserver des acquis concrets qu'une adhésion enthousiaste à la poursuite de la croissance démographique.

Un autre constat mérite l'attention. Malgré les difficultés croissantes liées au logement, à la saturation des infrastructures, à l'augmentation du trafic ou à la pression exercée sur certains services publics, une majorité de Suisses demeure globalement satisfaite de sa situation. Les tensions existent, mais elles apparaissent encore supportables pour une grande partie de l'électorat. Les problèmes observés dans d'autres pays européens sont souvent perçus comme lointains ou peu transposables à la réalité helvétique.

C'est probablement là que réside la principale explication du rejet de l'initiative. Les Suisses ne semblent pas considérer que la situation actuelle exige une correction radicale. Tant que la prospérité demeure, que la sécurité reste élevée et que les difficultés du quotidien apparaissent gérables, une majorité continue d'accepter une croissance démographique soutenue.

Les partisans de l'initiative devront tirer les conséquences de ce constat. Le débat sur l'immigration n'est pas clos pour autant. La question du logement, de l'aménagement du territoire, des infrastructures, de l'énergie ou encore de la cohésion sociale continuera à se poser avec une acuité croissante à mesure que la population augmentera.

Mais une autre question mérite également d'être posée : celle de l'intégration. Les populations étrangères déjà établies en Suisse font désormais partie durablement du paysage national. L'enjeu n'est donc plus seulement de savoir combien de personnes entrent dans le pays, mais aussi comment construire une communauté nationale capable de transmettre son histoire, ses institutions, ses traditions et sa culture.

Dans une société toujours plus diverse, l'attachement à la Suisse ne devrait pas être considéré comme une attitude suspecte ou passéiste. La connaissance du pays, de ses particularités et de son héritage constitue au contraire l'un des fondements de l'intégration réussie. Car au-delà des chiffres et des statistiques, c'est bien la question de la cohésion nationale qui continuera de se poser dans les années à venir. –

Désirez-vous recevoir notre Lettre ? Rien de plus facile :

CH21 8080 8004 5427 1100 1
Bénéficiaire :
Perspective catholique
1203 Genève



Comment nous aider ?

Principalement par une contribution financière nous permettant d'organiser des conférences et d'expédier notre Lettre.

Autre idée : nous verser une petite somme mensuellement (20.- / 30.- / 50.- ou plus)

D'avance, nous vous remercions